

Pierre, Marie, Jean et les autres :
PRÉNOMMER DANS LA PROVENCE
PROTESTANTE D'ANCIEN RÉGIME¹

L'analyse des prénoms représente une approche privilégiée de la culture d'un groupe « parce qu'une telle étude, au-delà du pittoresque et de l'anecdote, peut être révélatrice d'une dialectique serrée entre tradition et changement »². Centré sur la période de l'édit de Nantes, cet examen spécifique des prénoms des protestants de Provence s'étend néanmoins sur les trois siècles de l'Ancien régime. Tout en sachant que le XVII^e siècle est une fenêtre, entre les troubles du XVI^e et la clandestinité du XVIII^e, permettant l'absence d'éventuelle contrainte externe de la revendication ou de la dissimulation identitaire, parasite possible dans le choix du prénom de l'enfant à naître.

Les protestants de Provence sont une minorité réduite de la communauté réformée du royaume, 1 % à peine des quelques 800 000 huguenots des années 1660-1670³. Dans la province, ce petit troupeau est concentré dans le Luberon, même s'il existe un éparpillement d'Églises sur l'ensemble du territoire provençal. Le regroupement dans les montagnes luberonnaises s'explique par l'adhésion vaudoise de Chanforan en 1532, la dispersion par la conversion de catholiques à la nouvelle religion de Calvin durant le XVI^e siècle. Bien que les huguenots ne représentent qu'une frange limitée de la population provençale, il ne peut s'agir ici de l'examiner en totalité sur plusieurs siècles. Un échantillonnage a distingué quatre sites réformés représentatifs de l'ensemble provençal, pour le XVII^e siècle. Le premier est une commu-

1. Ce titre fait référence à l'ouvrage de L. PEROUAS, B. BARRIERE..., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, 1984.

2. M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, 1973, p. 175.

3. Je me fonde sur les chiffres fournis par Ph. BENEDICT, « La population réformée française de 1600 à 1685 », *Annales ESC*, novembre-décembre 1987, n° 6, p. 1436, ainsi qu'un « Etat contenant le dénombrement des personnes faisant profession de la R.P.R. en Provence », daté de 1682 et conservé à la Bibliothèque Nationale de France (n.a. Fr 22 151).

nauté ultra minoritaire issue d'une ville très hostile à la Réforme, Marseille, dont les protestants sont, pour une bonne part, composés de marchands étrangers, Suisses et Hollandais. Ensuite, vient la communauté rurale polynucléaire de la vallée des Baux, Mouriès-Saint-Martin-de-Castillon-Les Baux: les huguenots sont encore minoritaires mais, cette fois-ci, en milieu rural et endogame. Troisième localité choisie: La Roque-d'Anthéron, aux portes du Luberon, équitablement répartie entre les confessions catholique et protestante. Le culte est autorisé par l'édit de Nantes dans le village, ce qui n'était pas le cas dans les deux premiers sites. Enfin, le bourg de Lourmarin complète l'échantillon de population protestante sélectionné: il s'agit d'une des plus importantes églises de Provence, du point de vue numérique, avec Mérindol puisque environ neufs cent huguenots y sont répertoriés en 1682.

Sur cette base de population, évaluée à 2 181 personnes, s'effectue donc cette étude des prénoms provençaux du XVII^e siècle⁴, fondée sur un questionnement simple: le prénom peut-il être une forme de la représentation d'une confession, ici calviniste? Pour cela, plusieurs impératifs existent afin d'entrevoir une originalité ou, à l'inverse, un mimétisme de ce groupe face au courant général des Provençaux et des Français d'Ancien Régime, catholiques ou protestants⁵. Le premier est de varier les méthodes d'analyse. En effet, constater l'emploi de tel ou tel prénom sur une époque donnée relève d'une méthode statique, alors qu'étudier la transmission des prénoms suppose une approche dynamique des sources. C'est pour cela que les registres notariés ont été utilisés dans le premier cas, alors que les registres d'état civil ont permis de confronter aux prénoms des enfants ceux de leurs parrains et de leurs marraines. En second lieu, un parallèle avec des localités catholiques dans la Provence est indispensable. Tout comme une comparaison avec d'autres communautés huguenotes du royaume.

4. C. BORELLO, *Les protestants de Provence sous l'édit de Nantes; essor, maintien ou déclin? (1598-1685)*, thèse de doctorat, Université de Provence, 2001.

5. Plusieurs maîtrises en Histoire moderne, dirigées par B. Cousin, professeur à l'Université de Provence, ont porté sur les prénoms des Provençaux: S. JAHRA, *Prénommer en Provence au XVII^e et XVIII^e siècles: analyse quantitative des prénoms et de leur transmission dans la paroisse de Saint-Martin de Marseille de 1676 à 1776*, 1983; R. SORELLI, *Prénoms et temps long à Cassis (1595-1875). Analyse quantitative des prénoms et de leur transmission*, 1983; D. DUFOUR, *Prénommer en Provence du XVII^e au XX^e siècle. Analyse quantitative des prénoms et de leur transmission dans la ville de Salon de 1672 à 1973*, 1983; M.-J. REMBAÏO, *Prénoms et temps long en Provence. Brignoles, 1580-1880. Analyse quantitative des prénoms et de leur transmission*, 1983; I. CLOITRE, *Prénommer en Provence. Analyse quantitative des prénoms et de leur transmission au Puy-Sainte-Réparate de 1663 à 1873*, 1985; G. BORGHERO, *Prénomination à Bouc-bel-Air (Bouches-du-Rhône) du XVII^e siècle au XIX^e siècle*, 1985; S. METZ, *Prénommer en Provence de la fin du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle. Analyse quantitative du choix des prénoms et de leur transmission à Aix-en-Provence de 1573 à 1873*, 1986; R. ROUARD, *Les prénoms des enfants à Berre l'Étang de 1595 à 1873*, 1986; P. PAYN ECHALIER, *Prénommer en Provence de la fin du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle. Analyse quantitative du choix des prénoms et de leur transmission à Arles de 1570 à 1870*, 1987; F. KOLLNER, *Étude des prénoms à Gordes du XVII^e au XIX^e siècle*, 1991; F. MARTIAL, *Étude sur la prénomination dans la ville d'Aubagne (XVII^e-XIX^e siècle)*, 1997; A. ROZALEN, *Les prénoms protestants à Marseille (XVII^e-XVIII^e siècles)*, 1997.

Alors que le patronyme relève d'une transmission passive par le père, la nomination comporte une dynamique élective qui peut laisser entrevoir une volonté de distinction. Cependant, un tel mouvement peut être relativisé par les coutumes de la transmission du prénom. C'est ce à quoi s'attachera notre propos avant de dresser un état des lieux des prénoms dans les communautés réformées de Provence, pour en relever une éventuelle spécificité.

LES IMPÉRATIFS D'UNE TRANSMISSION

Choisir un prénom avait, sous l'Ancien Régime, une haute valeur symbolique puisqu'il perpétuait les prénoms de la famille qui représentaient un « blason de reconnaissance »⁶. Ainsi, l'aîné portait-il, souvent, le prénom du grand-père ou du père, de même pour les petites filles avec les personnes féminines de leur entourage. Le prénom était alors l'assurance d'une continuité familiale. Certaines obligations, certaines traditions prévalaient dans le choix du prénom de ses enfants, parfois de façon indifférente chez les catholiques ou les protestants. Chez les premiers toutefois, le prénom choisi assurait à l'enfant la protection d'un saint, qui pouvait aussi avoir valeur de modèle de vie. Le concile de Trente renforça cette pratique, enjoignant aux parents de choisir le « nom [de] quelqu'un qui ait mérité, par l'excellence de sa piété et fidélité à Dieu, d'être mis au nombre des Saints, afin que, par la ressemblance du nom qu'il a avec lui, il puisse être excité davantage à imiter sa vertu et sa sainteté »⁷.

Dans l'Église réformée, certaines dispositions étaient expressément prévues par les synodes nationaux. Celui d'Orléans, en 1562, avait indiqué quelques interdictions :

« Touchant les noms qui sont imposés aux enfants, les ministres rejeteront ceux qui restent du vieux paganisme; et pareillement n'imposeront aux enfants les noms attribués à Dieu dans l'Écriture sainte, ni pareillement les noms d'office, comme Baptiste, Archange. Et au reste, ils avertiront les pères et les parrains de choisir les noms approuvés dans l'Écriture, tant que faire se pourra »⁸.

Il semble que cette directive fut suivie à la lettre, trop peut-être car le synode de Montauban, en 1594, nuança le rôle des pasteurs :

« Les ministres seront exhortés de ne faire plus de difficulté de donner aux enfants qu'ils baptiseront les noms qui ne se trouveront pas dans l'Écriture sainte, pourvu qu'ils ne contiennent rien d'indécent »⁹.

6. F. ZONABEND, « Le nom de personne », *L'Homme*, XXIV, oct-déc.1980.

7. Cité par J. Dupâquier dans l'introduction de J. DUPAQUIER, A. BIDEAU, M.-E. DUCREUX (dir.), *Le prénom. Mode et histoire. Entretiens de Malber, 1980*, Paris, 1984, p. 5.

8. Synode national d'Orléans, article 21, cité par E. et E. HAAG, *La France protestante, La France protestante ou vies des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire*, Paris, 1846, réimpression Genève, 1966, p. 60-61.

9. Synode national de Montauban, article 23, cité par E. et E. HAAG, *La France protestante, op. cit.*, p. 213.

D'une manière générale, nous verrons que ces recommandations furent suivies dans les communautés réformées de Provence, à quelques exceptions près. Ainsi, à Lourmarin, on compte huit Lucrèce, un Annibal ou trois Hercule qui sont pourtant des prénoms du « vieux paganisme », très à la mode au XVII^e siècle, en particulier chez les bourgeois.

Les actes de baptême offrent l'avantage de donner non seulement les prénoms des baptisés, mais aussi ceux des parrains et marraines. Cela est particulièrement éclairant pour connaître leur transmission, et en particulier vérifier l'adéquation ou non entre le prénom donné à l'enfant et ceux de ses parents spirituels. Les prénoms ont été comparés, à Lourmarin et à Marseille, communautés protestantes provençales qui permettent cette approche dynamique au XVII^e siècle¹⁰:

	LOURMARIN	MARSEILLE
Prénom du parrain et de l'enfant identique	34,5 %	61 %
Prénom de la marraine et de l'enfant identique	32,5 %	56,5 %

Les différences sont évidentes dans ces deux groupes qui sont, rappelons-le, dans une situation communautaire radicalement opposée: Lourmarin est un bastion protestant alors que les protestants de la cité phocéenne sont très minoritaires, dans une ville ultra-catholique, avec un culte protestant qui devait légalement se tenir non pas dans Marseille mais à Velaux. A cette physionomie d'Église différente correspond donc deux attitudes dissemblables dans la façon dont les prénoms sont transmis. Faut-il toutefois imputer ces pratiques divergentes à la structure des Églises, c'est-à-dire au contexte local? Les protestants de Marseille, noyés dans la masse catholique auraient ainsi tendance à adopter la même attitude que les « papistes »? Pour cela, comparons les pratiques au sein de communautés catholiques provençales pour lesquelles nous disposons d'études concernant la transmission des prénoms¹¹:

LOCALITÉS	PRÉNOM ENFANT-PARRAIN-MARRAINE IDENTIQUE
Arles	90 %
Aix-en-Provence	67 %
Berre	68 %
Brignoles	55 %
Cassis	59 %
Bouc-bel-Air	47 %

10. En effet, l'Église de La Roque ne possède pas d'état civil protestant qui nous soit parvenu, tout comme la communauté polynucléaire de la vallée des Baux. Voir pour la communauté de Lourmarin B. APPY, *Les protestants de Lourmarin (Église et communauté), 1560-1685*, Aix-en-Provence, mémoire de D.E.A., juin 1994, p. 100-106.

11. Résultats établis à partir du tableau donné par P. PAYN ECHALIER, *Prénommer en Provence de la fin du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 54 des annexes. Elle utilise pour cela les résultats de plusieurs mémoires de maîtrise dirigés par B. Cousin, déjà cités.

On constate que le schéma d'ensemble diffère de celui de Lourmarin et se rapproche de Marseille. Seule la localité de Bouc n'est pas majoritairement dans la tradition de donner à l'enfant le prénom des parents spirituels. En revanche, les résultats de Marseille sont proches de ceux trouvés à Aix, autre grande ville de Provence, au sein de la communauté catholique. Il semblerait donc que les protestants phocéens opèrent par mimétisme avec la majorité catholique provençale, ce qui n'est bien sûr pas le cas à Lourmarin, localité essentiellement peuplée de réformés.

Il faut alors noter ici la part déterminante de l'attitude familiale. Ainsi, à Marseille, certaines familles, que l'on qualifierait aujourd'hui de relativement nombreuses mais qui, pour l'époque, ne l'étaient pas, se refusent à dissocier le prénom des enfants qui naissent de celui de leur parrain ou marraine. Tel est le cas de la famille constituée du marchand Martin Barne et de son épouse, Thérèse Roumieu. Leurs cinq enfants enregistrés sur l'état civil de Velaux, cinq filles, portent toutes le prénom de leur marraine, à l'exception de Reine, née en 1674, qui porte celui de son grand-père et parrain, René. D'autres couples, en revanche, réservent cet automatisme à leur enfant de sexe masculin. Ainsi, Claude Baguet et Simone Valette appellent systématiquement leurs trois fils du même prénom que leur parrain, Antoine, Robert et Jean, alors que pour leur six filles, deux seulement reçoivent le prénom de leur marraine, Anne et Dorothée¹². On le voit, certaines familles protestantes perpétuent plus que d'autres à Marseille cette pratique du prénom hérité des parents spirituels. Toutes, ayant plusieurs nouveau-nés enregistrés, choisissent de donner, au moins à un de ses enfants, le prénom du parrain ou de la marraine.

Lourmarin se détache donc du reste de la Provence, sans pour autant indiquer un particularisme huguenot, l'exemple marseillais est là en contrepoint. De plus, à Aubusson, en Limousin, les résultats, dans la communauté protestante, confirment les chiffres de Marseille. Ils montrent en effet une différence entre le prénom de l'enfant et celui du parrain ou de la marraine dans 12 % des cas seulement¹³. L'Eglise de Lourmarin, bastion de la Réforme en Provence, affiche-t-elle dès lors une spécificité en ce qui concerne la transmission des prénoms ? Oui, si l'on s'en tient aux débuts des conclusions tirées par L. Pérouas et B. Barrière : « Dès le début du XVII^e siècle, des règles rigides de transmission du prénom par le parrainage sont en place. Pareille rigueur se retrouve dans toute la France aquitaine et méridionale, du Bordelais au Languedoc, et au Quercy ». Non, si l'on tient compte des nuances qu'ils apportent à ce premier constat : en Lorraine catholique, « le parrainage ne constitue pas à l'évidence la cheville ouvrière de la transmission des prénoms »¹⁴. Dès lors, évoquer un particularisme provençal huguenot en ce qui concerne la transmission des prénoms paraît contestable, malgré la faiblesse de la transmission du prénom

12. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 202 e 296.

13. L. PÉROUAS, B. BARRIÈRE..., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire, op. cit.*, p. 93.

14. *Ibidem*, p. 93.

entre parrain, marraine et enfant, à Lourmarin. Bien plus, les résultats trouvés pour la communauté catholique de Gordes, autre village du Luberon, indiquent cette même défaillance, puisqu'en 1619 seulement 28 % des garçons et 25 % des filles tiennent leur prénom de leur parrain ou marraine¹⁵. Plutôt que de particularité protestante, il faudrait ici évoquer une spécificité luberonnaise, qui reste encore à confirmer par d'autres relevés systématiques de prénoms dans cette partie de la Provence.

L'ÉTAT DES PRÉNOMS DES PROTESTANTS EN PROVENCE

Voyons à présent quels sont les prénoms les plus usités dans les différents groupes identifiés et dans une approche communautaire protestante générale. Grâce à l'éventail des prénoms répertoriés, il est possible de relever un premier résultat quant au stock de prénoms utilisés par les communautés huguenotes provençales du XVII^e siècle :

	LOURMARIN	LES BAUX	LA ROQUE	MARSEILLE
Nombre de prénoms masculins	51	27	21	39
Nombre de prénoms féminins	47	22	19	28
Nombre total de prénoms	98	49	40	67
Nombre d'hommes	765	97	121	85
Nombre de femmes	832	83	122	76
Nombre total de personnes	1597	180	243	161 ¹⁶
Coefficient de fréquentation des prénoms masculins ¹⁷	0,07	0,28	0,17	0,46
Coefficient de fréquentation des prénoms féminins	0,06	0,27	0,16	0,33
Coefficient de fréquentation total des prénoms	0,06	0,27	0,16	0,42

La concentration des prénoms est importante, chez les femmes plus que chez les hommes, ce qui n'a rien de surprenant dans la France d'Ancien Régime et dans les communautés réformées : « le stock des prénoms est toujours plus important pour les garçons que pour les filles dans la même Église, à la même époque »¹⁸. Cette faible diversité des prénoms pourrait s'expliquer par les modes de transmission que nous avons vues. Cependant, la concentration est particulièrement forte dans le Luberon alors qu'à Marseille le stock est sept fois plus important qu'à Lourmarin. Pourtant, c'était dans cette communauté que,

15. F. KOLLNER, *Étude des prénoms à Gordes du XVII^e au XIX^e siècle*, op. cit., 1991, p. 54.

16. Le fichier des protestants de Marseille comporte 162 fiches dont une sans prénom.

17. Nombre de prénoms/Nombre de personnes.

18. S. HOYEZ et A. RUFFELARD, « Prénoms protestants au XVII^e siècle en Brie et en Provence », *Le prénom, mode et histoire, Les entretiens de Malher*, op. cit., p. 224.

le plus souvent, prénom du parrain ou de la marraine était le même que celui de l'enfant baptisé. Ici, la dimension urbaine de ce site joue en favorisant une ouverture vers des prénoms que l'on retrouve moins dans un village, où la novation dans la nomination de l'enfant reste marginale. À cela, il faut ajouter la particularité de la communauté marseillaise d'être composée de marchands et artisans étrangers, qui apportent avec eux des prénoms peu usités ailleurs, comme Nicolas, Adrien(ne) ou Barbara¹⁹. Entre ces deux extrêmes, Les Baux présentent un stock relativement important.

La conséquence de cette concentration des prénoms est que certains d'entre eux étaient particulièrement prisés par les parents. Dans la société de l'époque, cela se traduisait par de fréquentes homonymies qui troublent considérablement la reconstitution des familles. Ainsi à La Roque, entre 1657 et 1676, quatre actes de mariages mentionnent comme fiancée une Isabeau Barret. Aux Baux, ce sont quatre Pierre Peyre que l'on retrouve sur la période de l'édit de Nantes. Le plus actif de la communauté a d'ailleurs reçu un surnom, « Cabardet », pour se différencier des trois autres. A Lourmarin, le « clan » des Aguitton est particulièrement éclairant sur l'homonymie familiale. En effet, on y compte deux Simon, deux Toussaints, trois André, trois Anne, quatre Jean, quatre Isabeau, six Marguerite, cinq Pierre et huit Suzanne. Seul Jacques échappe à cette liste par l'utilisation de la forme altérée de ce prénom avec Jaime, Jame et Jaume.

Ces homonymies révèlent déjà les prénoms les plus fréquents dans les différents sites :

Hommes				
	Lourmarin	Les Baux	La Roque	Marseille
1	Jean	Jean	Jacques	Pierre
2	Pierre	Jacques	Jean	Jean
3	Jacques	Pierre	Pierre	Jacques
4	Daniel	Antoine	Daniel, André	Charles, Paul, Philippe
5	André	André, Claude, Simon		
Femmes				
	Lourmarin	Les Baux	La Roque	Marseille
1	Marie	Anne	Marguerite	Anne
2	Jeanne	Madeleine	Anne	Marie et Isabeau(belle)
3	Susanne	Jeanne	Madeleine	
4	Isabeau(belle)	Catherine	Jeanne	Marguerite
5	Anne	Louise	Isabeau(belle)	Madeleine, Catherine

19. Barbara est un prénom très commun dans la société luthérienne de Strasbourg aux XVI^e-XVII^e siècles. Voir tableau p. 235 dans J. -P. KINTZ, « Société luthérienne et choix des prénoms à Strasbourg, XVI^e-XVII^e siècles », *Le prénom. Mode et Histoire, op. cit.*, p. 231-239.

Les similitudes entre les communautés existent, chez les hommes comme chez les femmes et plus particulièrement chez les premiers. En effet, les prénoms masculins favorisés sont les mêmes dans tous les sites, avec la prédominance de Jean, Pierre et Jacques :

	LOURMARIN	LES BAUX	LA ROQUE	MARSEILLE
Jean	24 %	21 %	17 %	7 %
Pierre	21 %	13 %	15 %	18 %
Jacques	11 %	14 %	18 %	6 %

Quelques différences sont cependant observables, entre les sites, chez les femmes. Non seulement les prénoms les plus utilisés ne sont pas toujours les mêmes, mais, en plus, les places sont modifiées. Autre différence : les prénoms masculins sont fortement marqués par les références bibliques alors que les nominations non-bibliques féminines sont, à l'inverse, plus recherchées. Les prénoms secondaires, utilisés entre une et trois fois quel que soit le site, proviennent soit de la féminisation de prénom masculin (Honorade, Antonine, Jaulmette, Sébastiane, Auphane, Bernardine ou encore Espérite), soit d'un ancien fond de paganisme, en particulier chez les hommes (Annibal, Hercule), soit encore d'une recherche d'individuation chez les parents (Blanche, Théodore, Sibille ou Floride). Cela peut être particulièrement le cas dans les familles n'appartenant pas au monde de la paysannerie, mais pas de façon exclusive. Ainsi l'avocat de Lourmarin, Théophile Savornin, fils de Dominique et Olympe de Silvestre, et mari de Claire d'Estienne de Chaussegros de Mimet, a prénommé ses filles Élisabeth, Marie, Olympe et Chrétienne²⁰. Les prénoms de cette famille sont, on le voit, plutôt originaux en regard du corpus du village (à l'exception de Marie). Les trois Hercule de Lourmarin sont chirurgien ou bourgeois²¹. La contrainte sociologique dans le choix du prénom transparaît également dans la communauté marseillaise, fortement marquée par le monde de la marchandise ou de l'artisanat. Les enfants de marchands se prénomment Reine, Dorotheé, Marie Élisabeth, Louise, Georges, Sarah, Benigne, Laurent, Robert ou Gaspard... nominations plus rarement usitées par les autres strates sociales. Cependant, nous rencontrons aussi parmi ces notables des communautés réformées des prénoms plus communs, Jean ou Pierre, Catherine ou Anne. Autre différence de cette communauté : elle est la seule à présenter des prénoms doubles, avec 4 % du total, trois chez les garçons (Marc Henry, Jean François, Georges Samuel) et trois chez les filles (Marie Élisabeth, Marie Thérèse, Marie Madeleine). Les autres sites ne connaissent pas cette double prénomination au XVII^e siècle.

Dès lors, observe-t-on une pérennité des prénoms favorisés dans la communauté protestante et, de manière plus générale, peut-on voir une évolution des prénoms portés par les protestants de Provence entre le XVI^e et le XVIII^e siècle ?

20. Testament de Théophile de Savornin, en date du 12 octobre 1682, Archives départementales de Vaucluse, J.J.Chastroux 3 E 42 271 f°193

21. Sambuc et Monestier, père et fils.

Pour le XVI^e siècle, nous ne disposons pas d'étude sur la communauté protestante qui fasse référence aux prénoms de ses membres²². Nous pouvons néanmoins, dans le cadre des communautés réformées issues du valdésisme, Lourmarin et La Roque-d'Anthéron, nous référer aux résultats concernant les vaudois du Luberon, qui sont les ascendants de la majorité des réformés des villages de ces montagnes²³. Jean, Pierre et Jacques arrivent déjà en tête des prénoms les plus portés par les vaudois du début du XVI^e siècle, suivis par Claude et Guillaume qui, eux, ont été évincés. Pour les femmes, Catherine, Jeanne et Marguerite ont la faveur des parents, suivis par Antoinette et Madeleine. Les prénoms masculins jouissent d'une relative stabilité, assortie d'une absence, logique, des prénoms composés. Quelques changements mineurs sont toutefois remarquables chez les femmes, avec le prénom Anne qui a fait une percée considérable dans la nomination des petites filles au cours du XVI^e siècle.

De même, les prénoms vétérotestamentaires ont fait leur entrée, chez les deux sexes, avec la conversion au protestantisme. On trouve ici une conformité avec les directives du synode de 1562 qui avait recommandé de choisir les prénoms d'enfants protestants dans l'Ancien Testament, instruction regrettée par Montaigne :

« Item dira pas la postérité que nostre Réformation d'aujourd'hui ait esté délicate et exacte... d'avoir passé jusque à combattre ces anciens noms de baptêmes, Charles, Loys, François, pour peupler le monde de Mathusalem, Ezéchiel, Malachie, beaucoup mieux sentant de la foy ? »²⁴.

Ainsi, entre 1460 et 1559, sur les 2176 personnes recensées par G. Audisio, seulement sept, dont deux de Cucuron, localité non vaudoise, portaient un des trois prénoms vétérotestamentaires relevés, Daniel, Noë et Suzanne²⁵. Or, à Lourmarin, entre 1563 et 1570, 27 % des enfants baptisés ont un prénom tiré de l'Ancien Testament²⁶. Il y a une rupture nette entre deux générations de vaudois, autour de la conversion de Chanforan, dans l'utilisation de ces prénoms. Elle n'est pas spécifique à la Provence, ni même au calvinisme puisque, pour la société luthérienne de Strasbourg, J.-P. Kintz note « la substitution des prénoms bibliques aux prénoms catholiques », dès la première moitié du XVI^e siècle²⁷.

22. Nous disposons de deux mémoires de maîtrise sur les communautés protestantes de Marseille et des Baux : V. QUIVY, *Les premiers protestants de Marseille (1562-1583)*, Aix-en-Provence, 1989 et A. KEMPA, *Les protestants de la vallée des Baux, Une Minorité au pouvoir. (1560-1590)*, Aix-en-Provence, 1984.

23. G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon : une minorité en Provence (1460-1560)*, Mérindol, Association d'études vaudoises et historiques du Luberon, 1984, p. 138-140.

24. M. de MONTAIGNE, *Essais*, Paris, La Pléiade, 1962, p. 227, cité par A. BURGUIERE, « Un nom pour soi. Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e s.) », *L'Homme*, oct-déc. 1980, p. 39 et par G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon*, op. cit., p. 423.

25. G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon*, op. cit., p. 423-424.

26. En particulier, Daniel, Isaac et David pour les garçons, Suzanne et Judith chez les filles.

Qu'en est-il de ces prénoms tirés de l'Écriture anté-chrétienne au XVII^e siècle ? Force est de constater un repli par rapport aux décennies qui suivirent l'adhésion à la Réforme. Toujours à Lourmarin, sur sept cent soixante-cinq hommes nous avons soixante et un Daniel mais seulement deux Abraham, on compte un Elie, trois Isaac ou encore trois Samuel, deux Benjamin, sept David, deux Tobie et treize Simon, soit un total de 12 % des réformés masculins. Chez les femmes, le prénom Suzanne arrive en bonne place, avec 12 % des individus, mais il faut ici apporter une remarque quant à l'origine vétérotestamentaire de ce prénom. Pour les réformés, contrairement aux catholiques, ce prénom ne peut être classé comme faisant partie de l'Ancien Testament mais du Nouveau. En effet, Suzanne n'apparaît pas dans l'Ancien Testament « canonique » des juifs et des protestants. C'est le prénom d'une héroïne du livre de Daniel dans sa version grecque uniquement, avec le chapitre treize intitulé « Suzanne et le jugement de Daniel ». Ce passage a été repris dans le canon catholique de l'Ancien Testament – et l'épisode des vieillards passionnés par la jeune femme de Ioakim a été abondamment peint à l'époque classique²⁸. Il existe en revanche la mention d'une Suzanne dans le Nouveau Testament, dans Luc (8,3) :

« Les Douze étaient avec lui [Jésus], et aussi des femmes qui avaient été guéries d'esprits mauvais et de maladies : Marie, dite de Magdala, dont étaient sortis sept démons, Jeanne, femme de Chouza, intendand d'Hérode, Suzanne et beaucoup d'autres qui aidaient de leurs biens ».

L'utilisation de ce prénom par les réformés n'est donc pas motivée par le recours à un prénom de l'Ancien Testament puisqu'ils ne le considéraient pas comme tel. Ce qui confirme, chez les filles, le faible usage de ce type de prénom : toujours à Lourmarin, nous avons deux Esther, neuf Judith, soit 1 % des femmes répertoriées, portant à 6,5 % à peine, le total, hommes et femmes confondus, des prénoms tirés de l'Ancien Testament dans cette Église au cours du XVII^e siècle. Les autres sites confirment cette faiblesse : à La Roque-d'Anthéron, nous trouvons seulement 6 % de personnes portant ce type de prénom, 5,5 % à Marseille et 5 % aux Baux. Il est donc possible de situer un seuil d'utilisation de ces prénoms autour de 5 à 7 % dans tous les sites étudiés, ce qui marque bien un repli par rapport à la première génération de protestants du siècle précédent²⁹. L'écrasante majorité des prénoms est issue du Nouveau Testament et ce particulièrement chez les hommes.

28. Il semble que leur lubricité face à la pureté de la jeune femme ait beaucoup inspiré les artistes.

29. En excluant Suzanne du total trouvé par G. AUDISIO sur les baptêmes de Lourmarin entre 1563 et 1570, on trouve un total de 14 % des enfants portant un prénom vétérotestamentaire. Voir tableau p. 424 de G. AUDISIO, *Les vaudois du Luberon, op. cit.* Si, à l'inverse, on inclut le prénom Suzanne dans notre décompte, on arrive à un total de 13 % des personnes. Dans un cas, comme dans l'autre, l'utilisation de ces prénoms a été divisée par deux, entre les XVI^e et XVII^e siècles.

Faible recours aux prénoms composés comme aux prénoms vétérotestamentaires, similitude des prénoms favorisés, en particulier chez les hommes, entre le XVI^e et le XVII^e siècle, homogénéité moins stable chez les femmes... qu'en est-il du dernier siècle de l'Ancien Régime pour ces prénoms de protestants provençaux ?

À La Roque-d'Anthéron³⁰, les prénoms des couples protestants et de leurs enfants contenus sur les actes de régularisation ayant suivi l'édit dit de « tolérance » de 1787 ont livré quatre-vingt-quinze prénoms féminins et autant de prénoms masculins. Les prénoms les plus usités sont les suivants :

	HOMMES	FEMMES
1	Joseph	Marie
2	Jean	Madeleine
3	Antoine	Jeanne
4	Pierre	Marguerite
5	André	Anne

D'une part, l'entourage direct du Christ constitue la principale source des prénominations, avec Marie, Anne, Joseph et Jean³¹. Chez les femmes, cela est accentué car si l'on joint à Marie ses prénoms doubles dérivés, on obtient trente occurrences. Une protestante sur trois portait comme premier prénom celui de la Sainte Vierge. Chez les hommes, l'emploi de Joseph est dominant mais si, à Jean, on additionne tous ses dérivés mixtes on obtient également 30 % des prénoms masculins et ce prénom devient le plus utilisé. Avec le XVIII^e siècle, les protestants ont très bien assimilé les prénoms exaltés par le catholicisme : Joseph et Marie notamment, nous y reviendrons. D'autre part, il y a un renouvellement des prénoms et particulièrement l'apparition de doubles prénominations qui étaient inexistantes, chez les protestants de ce village, un siècle auparavant. À la fin du XVIII^e siècle, 14 % des femmes portent un des sept prénoms doubles et 8,5 % des hommes se partagent huit prénoms de ce type³². D'ailleurs, certains prénoms ne sont représentés que par cette forme double qui participe à un élargissement du stock des nominations : pour les garçons, Albert, Denis, et Louis avec Jean Albert, Jean Denis et Louis Daniel ; pour les filles, Renée et Hélène, avec Françoise Renée et Marguerite Hélène. Enfin, en ce qui concerne les prénoms vétérotestamentaires, leur utilisation chute encore au cours du XVIII^e siècle : plus aucune femme ne porte un de ces prénoms, alors que les hommes y ont recours dans 7 % des cas (contre 11 % pour le XVII^e siècle). Les résultats trouvés à Marseille³³ confirment les tendances observées à La Roque.

30. C. BORELLO, *Les protestants rocassiers de la Révocation à la Révolution : un siècle de résistance (1680-1790)*, mémoire de maîtrise, Université de Provence, 1993.

31. Pour les prénoms Anne et Joseph, on ne peut pas évacuer la possibilité de références aux figures de la mère de Samuel (Sam, 1-2) ou de Joseph vendu par ses frères (*Gen.*, 37-38).

32. En ne tenant pas compte de Jean-Baptiste, dénomination double d'un saint unique.

33. A. ROZALEN, *Les prénoms protestants à Marseille (XVII^e-XVIII^e siècles)*, op. cit., 1997.

Le XVIII^e siècle voit donc se modifier les prénoms des protestants de Provence avec l'apparition des prénoms doubles et une modification des prénoms favoris. Ce qui retient en particulier l'attention est la présence, en tête des prénoms portés par les protestants de La Roque, de Joseph et Marie, prénoms que l'on sait proches d'une d'ulie catholique. Se pose alors la question, au-delà des nominations, d'une spécificité éventuelle de la communauté réformée provençale en ce qui concerne la préférence des prénoms.

LES PARPAILLOTS DE PROVENCE : UNE SPÉCIFICITÉ DANS LE CHOIX DU PRÉNOM ?

Nous avons vu que la transmission du prénom au XVII^e siècle ne laissait pas entrevoir une spécificité franche dans le comportement huguenot. Qu'en est-il pour le choix du prénom ?

En premier lieu, les prénoms *leaders* reprennent le schéma général du royaume de France puisque Jean est le prénom favori au XVII^e siècle, tout comme Pierre ou Jacques. Ainsi, en Limousin, à Limoges, les prénoms les plus portés dans les années 1680 sont Jean (22,5 %) et Pierre (11,6 %) ³⁴. Cela signifie une absence de différence avec la communauté catholique, majoritaire. D'ailleurs, si l'on compare ces résultats à ceux d'autres localités de confession romaine de la province, les prénoms préférés des protestants s'inscrivent dans une logique provençale, surtout pour les prénoms masculins. Ainsi, à Gordes entre 1619 et 1624, 25 % des garçons sont appelés Jean et 14,5 % Pierre. De plus, les quatre prénoms les plus représentés dans ce village (Jean, Pierre, Jacques, Antoine) se retrouvent aux Baux. Jean est également le prénom le plus utilisé dans les baptêmes d'Arles entre 1620 et 1630, avec 20 % et d'Aix-en-Provence, avec 23 % de Jean en 1623 ³⁵.

En ce qui concerne les prénoms des femmes protestantes, certaines Eglises réformées sont également proches du comportement catholique de la Provence. Dans les années 1620, à Arles, les prénoms féminins les plus représentés sont Jeanne, Marguerite, Catherine, Madeleine et Marie ³⁶. Les Baux se rapprochent de ce schéma, tout comme La Roque. La raison, pour le premier site, en est certainement la relative proximité des deux localités qui peut induire un comportement similaire face au choix des prénoms. Il est plus difficile à expliquer pour La Roque, si ce n'est qu'il s'agit là de prénoms communs pour la Provence. À Aix-en-Provence, les prénoms les plus représentés sont Marguerite, Anne, Madeleine et Catherine. Là encore, la répartition des Baux est voisine de ce classement, mais c'est Marseille qui est le plus

34. L. PEROUAS, B. BARRIÈRE..., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, op. cit., p. 77.

35. F. KOLLER, *Étude des prénoms à Gordes du XVII^e au XIX^e siècle*, op. cit., pp. 27-28 et 32; S. METZ, *Prénommer en Provence de la fin du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 110; P. PAYN ECHALIER, *Prénommer en Provence de la fin du XVI^e siècle à la fin du XIX^e siècle*, op. cit., p. 8 des annexes.

36. P. PAYN ECHALIER, *ibidem*, p. 8 des annexes.

comparable. Peut-être s'agit-il là des prénoms préférés chez les urbains ? À Gordes, les prénoms sont Jeanne, Anne, Catherine et Espérite. À Cassis, Catherine, Madeleine Marie et Jeanne. Enfin, à Brignoles, les prénoms sont les suivants : Anne, Catherine, Madeleine, Isabelle³⁷. De la même façon, pour le XVIII^e siècle, les similitudes, entre protestants de La Roque et catholiques de Provence, sont fortes. Ainsi, M. Vovelle, note 20 % de Jean et dérivés, 11 % de Joseph, 8 % de Pierre et autant de François. Même constat chez les filles, avec « Anne, Marie et leurs composés, ainsi que Marguerite et Madeleine [qui] représentent moitié du total »³⁸.

De tout cela, que conclure ? Tous les sites protestants sélectionnés ont un profil de prénoms féminins qui ne les distingue pas du reste de la Provence. Même si les prénoms ne sont pas partout les mêmes, ce qui ne saurait surprendre. Les petites filles protestantes avaient de forte probabilité de porter des prénoms tels que Madeleine, Marguerite, Jeanne ou Catherine, tout comme les petites catholiques. Rien ne distingue, dans le choix des prénoms les plus choisis, particulièrement chez les garçons, les communautés protestantes du reste de la Provence catholique. De plus, le prénom Marie vient en première position à Lourmarin, dès le XVII^e siècle, contrairement aux autres sites témoins, où il n'est pas signalé ou est situé à un rang inférieur. Cela montre que, même si ces huguenots ne vouaient aucun culte à la mère du Christ, ils ne rechignaient pas à se référer à son image et prénommer leur fille Marie. Rien ne permet de distinguer, dans le choix des prénoms favoris, les communautés catholiques des Eglises protestantes. Bien plus, les communautés huguenotes connurent les mêmes évolutions des prénoms que partout ailleurs, en particulier la percée des prénoms doubles qui est une caractéristique du dernier siècle de l'Ancien Régime. Cette similitude de comportement tend ainsi à s'accroître au XVIII^e siècle par le choix de prénom favorisé par l'église catholique comme Marie ou Joseph. Une explication peut résulter de la volonté, pour les protestants-nouveaux convertis, de ne pas porter de signe distinctif dans un siècle marqué par la clandestinité religieuse : prénommer son fils Jacob ou sa fille Esther pourrait mettre en danger une dissimulation familiale, alors que ces prénoms sont rejetés par la communauté catholique.

L'absence de distinction entre protestants et catholiques dans le choix des prénoms est-elle alors une spécificité provençale ? Les protestants provençaux ont-ils, à ce titre, un comportement différent de celui de leurs coreligionnaires du royaume ? À Saint-Jean-de-Gardonnenque, en Languedoc, au XVII^e siècle, 55 % des garçons se prénomment Jean, Pierre ou Jacques et

37. Les résultats d'Aix, Cassis et Brignoles sont tirés du mémoire de S. METZ, *Prénommer en Provence...*, op. cit., p. 152. Les résultats de Gordes sont extraits du mémoire de F. KOLLER, *Étude des prénoms à Gordes du XVII^e au XIX^e siècle*, op. cit., p. 28.

38. M. VOVELLE, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 180.

49 % des filles Marie³⁹. À Argentat, en Limousin, 60 % des filles protestantes s'appellent Marie, Anne, Jeanne, Suzanne et Françoise⁴⁰. En Aunis-Saintonge, pendant les années 1600-1649, ce sont les prénoms Jean (28 %), Pierre (20,5 %), Marie (27,5 %) ou Jeanne (15 %) qui dominent au sein des communautés réformées⁴¹. Il est donc possible de reprendre les conclusions tirées par D. Rouet : « au XVII^e siècle, on ne peut réellement dissocier les communautés protestantes et catholiques par le prénom »⁴².

« Réellement », c'est donc avancer en même temps une nuance à ce constat. Car la présence, dans le corpus général, de prénoms vétérétestamentaires atteste tout de même d'une existence protestante dans les sites étudiés. Toutefois, toutes les localités réformées provençales ne présentent pas massivement des prénoms comme Judith ou Daniel, pourtant communs chez les huguenots français. L'identité protestante qui peut transparaître par le choix d'un prénom tiré de l'Ancien Testament reste marginale en Provence. Dans la province, on est protestant, mais on se fond dans la masse. Telle est la seule spécificité provençale dans l'élection des prénoms de protestants : le peu des prénoms tirés de l'Écriture anté-chrétienne. Cela montre, qu'il n'y a pas de réflexe minoritaire parmi ces communautés provençales, comme cela a pu être le cas ailleurs. Ainsi, à Die, pour l'année 1669, 13 % des garçons et 17 % des filles présentaient ce type de prénom⁴³. En Limousin, dans la communauté huguenote de Rochechouart, 36 % des garçons et 31 % des filles portaient, au XVII^e siècle, un prénom vétérétestamentaire, attitude de défi lancé au seigneur catholique, le vicomte Henri de Turenne⁴⁴. Dans la Provence protestante, rien de tel n'est observé, dans les communautés très minoritaires comme dans les bastions huguenots. De plus, durant le XVIII^e siècle, ces prénoms connurent une baisse constante qui marque progressivement un effacement de cette distinction tenue qui existait entre les deux familles chrétiennes de la province.

L'analyse des prénoms des protestants provençaux a permis de conclure sur plusieurs points. Tout d'abord, dans le choix des prénoms les plus usités, rien ne distingue la communauté provençale protestante de son homologue catholique. Bien plus, les prénoms *leaders* sont ceux que l'on observe un peu

39. D. POTON, *Saint-Jean-de-Gardonnenne. Une communauté réformée à la veille de la Révocation (1663-1685)*, Gap, 1985, p. 22.

40. M. CASSAN, *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, 1996, p. 338.

41. D. ROUET, « Étude prospective des prénoms et de leur diffusion en Acadie et sur le littoral de l'Aunis-Saintonge aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, 1998, p. 622.

42. *Ibidem*, p. 621.

43. B. URIEN-CAUSSE, *Die, communauté réformée (1600-1685)*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, 2 vol. dactylographiés, Paris I, 1979, annexe 28.

44. M. CASSAN, *Le temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, op. cit., p. 339.

partout sur le royaume, comme cela avait pu être observé dans d'autres provinces. Cependant, cela ne signifie pas, dans le détail, une parfaite homogénéité. Certains prénoms apparaissent préférentiellement et parfois uniquement dans la communauté réformée, à l'exemple d'Isaac ou Judith. Toutefois, ces prénoms vétérotestamentaires ne représentent, pour la Provence protestante, qu'une part réduite des nominations. Ce qui semble être l'unique démarcation d'avec le reste de la communauté calviniste du royaume.

La divergence réformée, en Provence, se marque donc plus par des témoignages précis que par une composition d'ensemble du corpus des prénoms, puisque les plus portés sont les mêmes dans les deux confessions. Nous touchons, de fait, une limite de l'observation succincte des prénoms et de leur représentation supposée: associer la confession d'un individu à son prénom paraît risqué. Le danger serait alors grand de cataloguer trop rapidement le prénom comme forme de représentation d'une confession, catholique ou protestante, dans la France d'Ancien Régime.

Céline BORELLO